

Le 29 avril dernier, j'ai déposé une série de questions en comité. Je connaissais le nom de certains de ces projets et je pouvais donc être précis. Je conviendrais que les réponses à ces questions précises ont été données rapidement. Mais qu'en est-il des députés qui n'ont pas eu l'occasion comme moi de connaître certains projets à leur début ou avant qu'ils ne soient acceptés? Qui avait entendu parler du projet de Nam Ngum, par exemple? Cela est injuste; les députés devraient recevoir ces renseignements d'office.

Je demande donc la production de ces programmes par pays pour les années financières 1972-1973, 1973-1974 et 1974-1975. Je crois que nous avons le droit de connaître davantage que les programmes de l'ACDI. Par exemple, j'aimerais savoir dans quels pays l'ACDI participe à des programmes de SUCO et dans quelle mesure elle aide d'autres organismes non gouvernementaux dans certains pays. De plus, je veux savoir si des crédits à l'exportation ont été accordés à des pays, et quels sont les chiffres. Combien d'étudiants ont été envoyés au Canada par ces divers pays? Ce ne sont pas des renseignements trop difficiles à donner.

Dans le compte rendu des délibérations de notre comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale en date du 10 avril, on trouve à l'Annexe B, une liste de projets choisis. J'ai également vu, reliés de façon pratique, les programmes régionaux ou nationaux concernant les 200 projets. On nous présente un certain nombre de programmes. Cela se passait en juin 1974. J'ai également vu les programmes de chaque pays sous forme condensée. Ce sont ces documents qu'il faut faire connaître, mais nous voulons les avoir tous, pas seulement quelques-uns. J'estime que nous y avons droit: ils ne feront pas qu'ajouter aux piles de documents qui s'amoncellent déjà sur nos tables et, dans certains cas, sur le sol, et qui fréquemment finissent par aboutir au panier. Cette fois, ils n'iront pas au panier. Nous devrions savoir combien de Canadiens participent au projet proprement dit, quelle somme est affectée à chaque programme, combien d'argent est dépensé et comment, de quelle façon évolue un projet jusqu'à sa réalisation complète. Nous sommes en droit de connaître ces faits.

Un peu plus tôt cette année, j'ai inscrit au *Feuilleton* une question relative au nombre d'universités auxquelles on avait octroyé des fonds pour élaborer des projets d'aide aux pays d'outremer, des méthodes d'enseignement scientifique, etc. On m'a informé que le système comptable de l'ACDI ne vise pas à fournir ces renseignements sauf par un examen systématique de chaque dossier. On m'a donc prié de retirer ma demande. Je la retirerai probablement, surtout si j'obtiens les documents que je demande maintenant car, s'ils sont préparés convenablement et intégralement, cette affaire sera divulguée en temps utile.

Au comité, j'ai posé des questions au sujet du besoin fondamental qui existe dans les pays en voie de développement d'assurer des approvisionnements convenables en eau et de bons aqueducs, sachant l'importance fondamentale de l'eau dans le développement d'un pays. Quiconque a visité un pays en voie de développement sait qu'il est impossible de calculer le nombre d'heures-hommes, -femmes et -enfants employées à la simple tâche de charroyer de l'eau d'une source à la maison pour la cuisson et le lavage. J'ai soulevé la question et on m'a répondu de prêter attention au temps du verbe—ils *sont* sur le point de le faire; auparavant, ils ne le faisaient pas tant. Mais pourquoi fallait-il que ce projet fût laissé de côté par l'ACDI et ses prédécesseurs pendant 15 ans, jusqu'à ce

Programmes régionaux

qu'il prit cette forme? Lorsque le ministre visitera l'Afrique, je l'encourage à examiner aussi cet aspect particulier.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

● (1720)

[Français]

M. Charles Lapointe (Charlevoix): Madame le président, la motion présentée par mon honorable collègue d'Esquimalt-Saanich (M. Munro) revêt une certaine importance, parce qu'elle nous permet de discuter encore une fois du programme d'aide au développement, et d'étudier les documents préparés par les divers fonctionnaires des ministères qui traitent de ce sujet-là. Je pense que dans les années, dans les mois qui viennent, il sera extrêmement important de se pencher tous très sérieusement sur cette question de l'aide au développement.

Ayant moi-même eu le plaisir et l'honneur de faire partie du corps diplomatique canadien, j'estime qu'il y a beaucoup de vrai dans ce qu'a dit mon honorable collègue lorsqu'il a parlé de la classification exagérée que l'on pratique au ministère des Affaires extérieures et dans d'autres au sujet de la politique internationale. Cependant, je pense que mon honorable collègue ne prend pas la bonne cause lorsqu'il dit que peut-être les partis politiques se cachent ou que le parti politique au pouvoir se cache derrière cette classification-là. Madame le président, je ne peux pas être d'accord sur cette affirmation-là, étant donné que malheureusement, et c'est peut-être un des inconvénients de la carrière, les gens ont dû classifier beaucoup de documents, parce qu'on ne sait jamais quelles implications peuvent survenir lorsqu'un document qui apparaît peut-être anodin à un simple fonctionnaire n'a pas été révisé, et comme il peut concerner différents ministères, il peut être parfois dommageable d'enlever la cote de sécurité sur ce document-là.

Au début de sa présentation, l'honorable député d'Esquimalt-Saanich disait également qu'il n'acceptait pas le fait qu'on lui refuse la production de ces documents parce qu'il demandait des documents de 1972-1973, et d'années antérieures à 1975-1976. A ce sujet-là je ne peux pas être d'accord non plus avec mon honorable collègue, parce que lorsqu'il s'agit d'établir une programmation par pays, cette programmation-là ne peut pas s'appliquer seulement pendant 12 mois. Il est bien évident que nous devons tenir compte des données antérieures, historiques, économiques, et des données aussi de relations bilatérales, et il faut également tenir compte d'une certaine projection sur cinq ou dix ans, et dans le domaine plus spécifique de l'aide, certains programmes s'appliquent pendant plusieurs années, et d'autres qui, même s'ils ne prennent effet que pendant un an, peuvent avoir des conséquences pendant plusieurs années. C'est pourquoi je considère que des documents, même s'ils sont de 1972, peuvent encore conserver leur cote de confidentialité.

J'aimerais maintenant m'adresser plus précisément à la motion présentée par notre collègue qui demande la production de programmes régionaux. Je me suis enquis auprès des fonctionnaires de l'ACDI, après avoir lu cette motion et après avoir appris que j'aurais à parler à ce sujet, qu'est-ce qu'était exactement pour l'ACDI un programme régional, même si je savais un peu ce qu'on faisait dans ce domaine-là au secrétariat d'État aux Affaires extérieures. La réponse que j'ai obtenue des fonctionnaires de l'ACDI est que la nature exacte des documents qu'on